DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 14

de Votants : 13

OBJET (39)
Demande d'évolution du Plan Local d'Urbanisme concernant plusieurs secteurs de la commune de Tressin

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **13/10/2026**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le : **05/10/2026**

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHEL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absente excusée :
DESMETTRE Raphaëlle ayant donné procuration à Monsieur Bruce BORREWATER

Monsieur Bruce BORREWATER a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Demande d'évolution du Plan Local d'Urbanisme concernant plusieurs secteurs de la commune de Tressin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses dispositions relatives à l'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme et en particulier les articles L.153-31 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme applicable sur le territoire de la commune de Tressin ;

Considérant la nécessité d'adapter le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation de plusieurs projets répondant aux besoins de développement de la commune en matière d'habitat, d'équipements publics et de développement économique ;

Considérant l'intérêt pour la commune de solliciter la Métropole Européenne de Lille afin que les demandes d'évolution suivantes puissent être étudiées et, lorsque cela est juridiquement et techniquement possible, intégrées dans une prochaine procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme ;

Madame Noémie SEYS et Monsieur Cyril BRABANT, concernés par un conflit d'intérêts, n'ont pris part ni aux débats ni au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1) Pour les Parcelles A 1847, A 1848 et A 1850, secteur du 7 rue du Marais

De solliciter l'étude d'une modification du zonage pour toute la parcelle A 1850, actuellement classée en zone A, afin de la classer en zone UVD6, dans la continuité du zonage existant des parcelles voisines afin de pouvoir réaliser une extension de l'habitation (sis parcelle A 1847)

2) Parcelle A 862, jardins familiaux

De solliciter la suppression de l'indice Jardins familiaux de la parcelle cadastrée A 862 et d'inscrire un emplacement réservé de superstructures pour créer une salle de sport au bénéfice de la commune.

3) Parcelle A 1779, rue du Moulin

De demander la modification du zonage d'une partie de la parcelle cadastrée A 1779, actuellement située en zone UI, afin de classer exclusivement le secteur identifié sur le plan annexé en zone UVD3.1.

Cette modification permettrait d'envisager la réalisation de logements, en cohérence avec le linéaire d'habitations déjà présent rue du Moulin.

Il est expressément précisé que la demande porte uniquement sur un périmètre clairement identifié (parking) et non sur l'ensemble de la zone UI concernée (plan annexé).

4) Parcelle A 730, projet de développement de l'entreprise Brabant

De solliciter l'étude d'une évolution du zonage concernant les parcelles actuellement classées en zone A situées à droite du chemin de la Distillerie, dans le secteur de la parcelle A 730, afin de permettre leur classement en zone UI.

Cette évolution a pour objectif de permettre à l'entreprise Brabant de poursuivre le développement de son activité sur le territoire communal.

5) Secteur du Fort

De solliciter l'étude d'une évolution du zonage du secteur du Fort actuellement classé en zone A et situé au nord-est de la zone classée UE, tel qu'identifié sur le plan annexé.

La commune souhaite que ce secteur puisse être classé en zone UE, destinée aux activités diversifiées, dans le cadre d'un éventuel projet de développement économique.

6) Saisine de la Métropole Européenne de Lille

Le Conseil Municipal sollicite la Métropole Européenne de Lille afin qu'elle étudie la faisabilité réglementaire et technique de l'ensemble de ces demandes et détermine la procédure d'évolution du document d'urbanisme adaptée à chacune d'elles, notamment au regard des dispositions du Code de l'urbanisme.

Il est demandé que ces évolutions puissent être prises en compte dans le cadre de la prochaine procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme applicable sur le territoire de Tressin

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à transmettre la présente délibération à la Métropole Européenne de Lille, accompagnée des plans et documents nécessaires, et à accomplir toutes les démarches utiles à l'instruction et au suivi de ces demandes.

Ne Prennent pas part au vote :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

MAIRIE DE TRESSIN (NORD)

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance,
Bruce BORREWATER